

Belfort, le 10 janvier 2024

**Direction départementale
des territoires**

Synthèse de consultation
établie au titre de l'article L 120-1-II du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Objet :

- révision de l'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Territoire de Belfort.

Le projet d'arrêté visé ci-dessus a été soumis à consultation afin de recueillir l'avis du public.

Déroulement de la procédure :

- date de la publication de la note de présentation et du projet d'arrêté : 19 décembre 2023.
- durée minimale de la consultation : 21 jours.
- date limite de remise des avis : 9 janvier 2024.
- la consultation est close le 10 janvier 2024.

Bilan de la consultation :

La consultation n'a donné lieu à aucune observation du public sur ce projet d'arrêté.

Publication de la synthèse de la consultation :

La durée de la mise en ligne de la synthèse des observations et des motifs de la décision est de 3 mois.

Pour le préfet, et par délégation
Le directeur départemental des territoires


Olivier CHAPPAZ

1/1

